

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	04/11/022	L'an deux mil vingt-deux, le jeudi dix novembre, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	10	
Absents	1	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Kevin ROSIER, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absent : Valérie DION

Mélanie Ossant a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour :10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 40-2022 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 septembre 2019, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre et Loire (CDG 37). La convention a été établie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les tarifs du service de médecine préventive sont révisables chaque année sur décision du conseil d'administration du CDG 37.

Le contrat d'adhésion au service de médecine préventive arrivant à échéance au 31 décembre 2022, le Centre de Gestion propose de renouveler l'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une nouvelle période de 3 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par les décrets 2008-339 du 14 avril 2008 et 2012-170 du 3 février 2012, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n°85-643 du 26 juin 1985 et n°87-602 du 30 juillet 1987 relatifs aux Centres de Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le projet de convention

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/11/2022 037-213700826-20221110-DCM_40_2022-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DÉCIDE** de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre et Loire à la date du 1er janvier 2023 pour une durée de 3 ans.
- **APPROUVE** la convention jointe à la présente délibération, définissant les modalités de fonctionnement de ce service.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE



Certifié exécutoire le 17/11/2022
Vu sa transmission en s/Préfecture
le 17/11/2022
Affiché le 17/11/2022

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/11/2022 037-213700826-20221110-DCM_40_2022-DE